

SÉANCE DU 02 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le deux mars, les conseillers municipaux de la Commune de Neuville-sur-Brenne, se sont réunis au lieu habituel des séances du conseil municipal, en session ordinaire, ils ont été convoqués le vingt-six février deux mil dix-huit, sous la présidence de M. Gino GOMMÉ, Maire.

Etaient présents :

- Madame MOREL Christine, Messieurs LAUNOIS Sylvain, MADIC Jules, PAPOIN Daniel, adjoints,
- Mesdames CHARLES Mélanie, REZÉ Christèle, conseillères municipales,
- Messieurs ADAM Laurent, DUBREUIL Matthieu, HÉNIN Frédéric, LEJAY Gilles, LESAGE Mickaël, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame BERANEK Sonia (pouvoir à M. HÉNIN), Messieurs BONNET Gérard (pouvoir à M. MADIC), NEMAUSAT Pierre (pouvoir à M. LAUNOIS), conseillers municipaux.

Absent: Néant

Secrétaire de séance : Madame MOREL Christine.

Le Maire ouvre la séance à 18 heures 31 minutes.

Monsieur le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal sur le dernier compte-rendu du conseil municipal du 02 février 2018, l'Assemblée adopte ce compte-rendu.

I - ARMOIRE VENTILEE DU FOYER RURAL

Monsieur le Maire informe le Conseil que le réfrigérateur du foyer rural qui sert aussi à la cantine, et hors service après 15 ans. Le prix des réparations est aussi élevé que l'achat d'un neuf, donc pour parer au plus pressé, il a demandé des devis à la Société PRO & Cie de Château-Renault mais ils ne correspondent en rien aux besoins de la cantine. Aussi après étude sur les catalogues de la mairie, il s'avère que la Société Henri Julien, spécialiste en matériels de restauration à un matériel qui convient pour un prix TTC de 1104 €.

Après discussion, le Conseil autorise Monsieur le Maire à commander ce matériel et souhaite que la livraison puisse se faire avant la rentrée des classes de mars.

Délibération n°10/2018

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'armoire ventilée du foyer rural qui sert à la cantine est hors service, après avoir demandé un devis à l'entreprise PRO & Cie de Château-Renault sur le montant des réparations, il s'avère que les frais sont aussi chers qu'un matériel neuf.

Monsieur le Maire a donc demandé un devis pour un matériel neuf, PRO & Cie a fait deux propositions, l'une pour un réfrigérateur GRUNDIG de 343 litres pour un montant de 699 € TTC, l'autre pour un réfrigérateur LIEBHERR de 520 litres pour un montant de 1299,00

€ TTC. Mais ces deux propositions ne correspondent pas du tout au matériel qu'il faut pour l'utilisation courante de la cantine.

Après avoir étudié les catalogues reçus en mairie, la Sté Henri Julien de Bezançon propose ce type de matériel, en inox, pour 640 litres et pour un montant de 1104,00 € TTC.

Après discussion et délibération, l'Assemblée à la majorité des présents et des votants (13 pour – 2 abstentions), décide de prendre le matériel chez la Sté Henri Julien et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et souhaite une livraison rapide.

II – INTERVENTION DE M. HÉNIN

Monsieur HÉNIN a apporté à la séance du conseil de ce soir, un panneau d'accueil au nom de la Commune, réalisé gratuitement par la Société Printshot, imprimeur du bulletin municipal. Ce panneau pourra être déployé au moment des élections et des vœux de la Municipalité et à toutes aux occasions si besoin est. Un courrier sera adressé à cette société pour la remercier.

III – SAUVEGARDE INFORMATIQUE BLINDEE DES LOGICIELS DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il a reçu en mairie en compagnie des adjoints, deux sociétés qui proposent des sauvegardes informatiques blindées pour la protection des logiciels de la mairie. Ce matériel évitera aux hackers de pirater les informations contenues dans l'ordinateur de la mairie comme cela s'est produit l'an passé.

Après discussion, les élus dans leur majorité acceptent la location de ce matériel.

Délibération n°11/2018

Monsieur le Maire présente les deux devis concernant la sauvegarde informatique blindée pour logiciels de la mairie pour parer aux attaques des hackers, la mairie ayant déjà été piratée l'an passé. Cette sauvegarde est ignifuge, hydrofuge et antivol.

Les propositions sont les suivantes : la Société REX ROTARY de Tours propose un abonnement mensuel de 74,00 € HT, la proposition de la TOSHIBA de Tours est de 99,00 € HT.

Après discussion et délibération, le Conseil à la majorité des présents et des votants (12 pour – 2 abstentions) décide de retenir la Société REX ROTARY et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

IV – SUIVI AGRONOMIQUE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la nouvelle proposition de prix de la Société VEILLAX Environnement concernant le suivi agronomique des boues de la station d'épuration pour l'année 2018. Il explique que depuis plusieurs années cette société intervient régulièrement pour ce suivi et que les analyses de terrains et les rencontres avec les agriculteurs concernés se passent très bien. Un rapport est fait chaque année en 5 exemplaires pour transmission aux différents services. Cette société travaille pour beaucoup de communes du secteur.

Après discussion, le Conseil accepte cette proposition de la Société VEILLAX Environnement.

Délibération n°12/2018

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle proposition technique et financière pour le suivi agronomique de l'épandage des boues de la station d'épuration par la Société VEILLAUX Environnement de Chambray-les-Tours, la précédente proposition étant échue depuis décembre 2017.

Le montant de cette prestation pour 2018 s'élève à 1995,60 € TTC. Cette prestation sera renouvelable annuellement par tacite reconduction à la fin de l'année 2018 sans que sa durée n'excède 3 ans sauf dénonciation contraire de l'une ou l'autre des parties au moins 3 mois avant la fin d'un exercice.

Monsieur le Maire précise que cette société travaille depuis plus de 15 ans pour la Commune et les relations de celle-ci avec les agriculteurs, incluent dans le plan d'épandage sont excellentes, et les prestations indiquées dans la proposition sont parfaitement respectées.

Après discussion et délibération, le Conseil à l'unanimité des présents et des votants décide de retenir la Société VEILLAUX Environnement et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

V – OUVERTURE DE CRÉDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le Maire explique au Conseil que suite à la réception du solde de la facture SAFEGE concernant l'étude de scénario pour l'amélioration des eaux usées en centre bourg, il s'avère nécessaire de prendre une délibération pour autorisation d'ouverture de crédits avant le vote du budget de l'assainissement pour 2018, à cause d'un surcoût dû à une révision de prix, pour un total de 350 €.

Après discussion sur ce surcoût, l'Assemblée accepte cette ouverture de crédits mais demande à ce que l'on veille sur les prochaines prestations facturées par cette Société.

Délibération n°13/2018

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « *en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique (ou avant le 30 avril de l'année de renouvellement des organes délibérants) en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.* ».

Compte tenu de la réalisation d'une étude de scénario pour l'amélioration du système d'assainissement en centre bourg ayant déjà fait l'objet d'une décision favorable, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires comme suit :

- étude de scénario : article 2031 : 350,00 €.

Après en avoir délibéré, Le conseil **AUTORISE** à la majorité des présents et des votants (13 pour – 2 abstentions), Monsieur le Maire à prendre en charge les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018 du service de l'assainissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017.

Ces dépenses devront obligatoirement être reportées au budget primitif 2018.

VI – COURRIER RÉPONSE DE LA VILLE DE CHÂTEAU RENAULT CONCERNANT LA DEMANDE DE TRANSFERT DES EAUX USEES DU BOURG DE NEUVILLE SUR BRENNE A LA STATION D'ÉPURATION DE CHÂTEAU RENAULT

L'ensemble des conseillers prend connaissance de la réponse de la Ville de Château Renault concernant le transfert des eaux usées du bourg de Neuville sur Brenne vers la station d'épuration de Château Renault. Ce courrier indique que la Ville de Château Renault ne semble pas défavorable à ce transfert mais la tournure de ton ironique de cette lettre agace les élus, d'autant qu'elle se fait sous la forme d'un « chantage ». En effet, Château Renault voudrait qu'en échange de ce transfert, Neuville sur Brenne modifie certaines limites de communes. Cela serait au niveau de la Rue Gambetta et du rond-point desservant RADIALL. Cette modification ferait l'objet d'une soulte en compensation foncière. Il est aussi question dans ce même courrier d'une éventuelle fusion de communes.

Le Conseil demande à réfléchir pour ce qui est du changement des limites de communes, et y semblerait favorable, en effet il est impossible à Neuville sur Brenne de pouvoir payer les travaux de rénovation de la voirie Rue Gambetta et en ce qui concerne le rond-point desservant RADIALL, cela éviterait beaucoup de difficultés liées à l'urbanisme commercial. Les élus aimeraient également connaître comment serait calculée la soulte.

Mais il est hors de question que Neuville sur Brenne fusionne avec Château Renault.

Aussi pour toutes ces interrogations, l'Assemblée demande à rencontrer à Neuville sur Brenne, M. COSNIER Michel, Maire de Château Renault.

La commission communication est sollicitée pour la rédaction d'un courrier en ce sens à la Ville de Château Renault.

*_*_*

Monsieur le Maire informe le conseil que la Société AGRIAL va s'implanter à la place de la Société SCANIA. Cette société est un magasin consacré au jardinage du même genre que les magasins JARDILAND.

VII – DIVERSES DEMANDES DE L'ÉCOLE

Il y aurait besoin de prévoir l'achat de talkies walkies pour la communication entre le préfabriqué et l'école et la mairie en cas d'intrusion malveillante. Ces appareils peuvent avoir une portée de 2 km. Il en existe à DECATHLON pour environ 150 €. Monsieur LAUNOIS veut bien s'en occuper si les élus sont d'accord sur cet achat. Après discussion, avec 14 pour – 1 non, le conseil accepte cette acquisition.

Pour les barres de sécurité, dans la salle de sieste, le conseil émet à un avis négatif ? par contre est d'accord pour des verrous de sécurité.

Pour une étude concernant l'isolation phonique du préfabriqué, il faut se rapprocher de la Communauté de Communes du Castelrenaudais qui a diligenté une société pour répondre à ce genre de cas. M. HÉNIN signale que le préfabriqué est ancien et qu'il ne serait pas raisonnable d'engendrer des frais importants pour ce bâtiment.

Pour l'utilisation du multisports, les élus donnent la priorité aux élèves de l'école et le groupe de travail du terrain multisports est en train de travailler au panneau d'information et au règlement de celui-ci.

A la question d'une place handicapée sur le parking de l'école, c'est à voir en fonction du nombre de places de parking.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1°) Dates prochaines réunions des commissions et conseil municipal :

- commission voirie le 08 mars 2018 à 18 h 00, et suite à une demande de M. ADAM étude des prix concernant le raccordement en gaz de la mairie,
- commission des finances le 12 mars 2018 à 18 h 00,
- commission communication le 28 mars 2018 à 18 h 00,
- conseil municipal le 30 mars 2018 à 18 h 00, vote du budget.

Monsieur LAUNOIS signale que suite à la réunion avec une partie du personnel (mairie, cantine, école), il a été décidé que la commission du personnel et ces mêmes personnes se réunissent avant les vacances (petites et grandes).

2°) Feu d'artifice pour la Fête Nationale :

Monsieur le Maire rappelle que la Fête Nationale aura lieu le 21 juillet 2018 et présente à cette occasion, le devis en ce qui concerne le feu d'artifice pour un montant de 4.900 € TTC.

Madame MOREL demande si le conseil est d'accord pour supprimer un tableau et obtenir ainsi une baisse du coût de cette prestation.

Après discussion, le conseil décide qu'il n'y aura pas d'options en plus, 5 personnes seulement sont favorables à une baisse de ce coût, et propose qu'il en soit rediscuté à la prochaine commission des finances.

3°) Passage de la fibre optique :

Monsieur le Maire commente le courrier du Département 37 en ce qui concerne le passage de la fibre optique. Ce courrier est très explicite en ce qui concerne le déroulement de cette opération. Il sera tenu à la disposition des neuvillois qui se posent des questions quant à l'arrivée de ce projet d'aménagement numérique.

4°) Courrier de la Ville de Tours au sujet des demandes de dérogations :

L'ensemble du conseil prend connaissance des nouvelles dispositions que la Ville de Tours va mettre en place pour la rentrée scolaire 2018/2019 au sujet des demandes de dérogations scolaires.

La Commune de Neuville sur Brenne pour les enfants de Neuville sur Brenne scolarisés dans l'enseignement du 1^{er} degré à Tours, bénéficie d'une franchise de 4 élèves qui permettait d'exonérer Neuville sur Brenne de toute participation financière. Une participation n'était demandée qu'à partir du 5^{ème} enfant.

Ceci dans le but de ne pas pénaliser les communes non pourvues de restauration scolaire d'accueil périscolaire, mais toutes les communes de l'arrondissement de Tours possèdent maintenant ce genre d'équipement donc il n'y aura plus d'exonération possible.

Les communes devront s'acquitter des frais de scolarité pour tous les nouveaux élèves auxquels la dérogation sera accordée. Les élèves en cours de cycle maternel ou élémentaire dont la franchise a été accordée continueront à en bénéficier jusqu'à la fin de leur cycle (maternel ou élémentaire). Il en sera de même pour les élèves de Tours inscrits dans les communes de l'arrondissement.

Il est à noter que le prix pour un élève de maternelle est de 887 € et pour un primaire de 531 € scolarisé à Tours.

Le Conseil prend note de cette nouvelle disposition et continuera comme elle le fait actuellement à s'opposer à toute demande de dérogation.

5°) Interventions de M. HÉNIN :

Monsieur HÉNIN demande si la participation de l'URS football de Château-Renault a été versée. Monsieur le Maire lui répond que non et la secrétaire demande à qui doit être adressée cette participation. Elle sera envoyée au Président du Club de Foot.

Pour le bief de La Brenne, Monsieur BOUCHET Pascal de la DDT reste sur sa position et il n'y aura pas de modifications de prévu.

Mme Charles indique qu'ils sont intervenus parce qu'il a eu un éboulement le long de chez la maison appartenant à la famille SORNIN.

Il demande ensuite si la DRIRE a fait une réponse en ce qui concerne la demande de ligne droite au niveau du carrefour de la Ménagerie. Monsieur le Maire lui répond que non. M. HÉNIN veut que la Commune envoie un courrier à M. DURUP pour que l'on ait une réponse écrite si oui ou non cette ligne blanche sera matérialisée ou si non pour quelles raisons ?

Pour la Roue Tourangelle : il demande si les barrières seront suffisantes, si les trous de la Rue du paradis seront bouchés, Monsieur le Maire lui répond que oui, par contre il n'y aura pas d'animations du village et des bottes de paille seront placées aux endroits dangereux.

Sous-répartiteur téléphonique Rue de l'Espérance : Monsieur le Maire informe que cet appareil sera réparé le mardi 5 mars 2018.

Pour les poteaux d'incendie : Monsieur le Maire s'est renseigné auprès de Véolia qui indique que les poteaux d'incendie enterrés sont de 255 € HT mais qu'il lui a été conseillé de ne pas en installer. Les raisons : pas de visibilité des automobilistes qui se stationnent dessus et les services de secours ne les voient pas non plus. Il vaut mieux mettre des bornes visibles et avec des numéros dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 03 minutes.

- délibération n°10/2018 : Acquisition d'une armoire réfrigérée ventilée au foyer rural,
- délibération n°11/2018 : Sauvegarde informatique blindée des logiciels de la mairie,
- délibération n°12/2018 : Suivi agronomique des boues de la station d'épuration par la Société

VEILLAUX Environnement pour 2018,

- délibération n°13/2018 : Autorisation d'ouverture de crédits avant le vote du budget 2018 du service de l'assainissement,

M. GOMMÉ	M. MADIC	Mme MOREL	M. LAUNOIS
M. ADAM	Mme BÉRANEK (pouvoir à M. HÉNIN)	M. BONNET (pouvoir à M. MADIC)	Mme CHARLES
M. DUBREUIL	M. HÉNIN	M. LEJAY	M. LESAGE
M. NÉMAUSAT (pouvoir à M. LAUNOIS)	M. PAPOIN	Mme REZÉ	